

**Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 2 mars 2018
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

le 2 mars 2018, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GROLLIER, Maire.

Présents : Messieurs BOUVIER Patrick, GLANDU Christophe, GLANDU Philippe, GROLLIER Bernard, MATHIEU Alain, MOREL Jean-Luc

Mesdames : DANTHON Audrey, CHAPPAT Elodie, RONCO Catherine, GINON Valérie, PELISSERO Françoise

Absente :

Secrétaire de séance : RONCO Catherine

OBJET : Délibération n° 04/2018 - Budget annexe assainissement - Compte administratif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, le Maire n'ayant pas pris part au vote.

APPROUVE le Compte Administratif 2017 tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice 2017	34 677,28 €	12 901,35 €
Dépenses de l'exercice 2017	19 362,84 €	5 275,20 €
Résultat de l'exercice 2017	15 314,44 €	7 626,15 €
Résultat à la clôture 2016		
	27 953,08 €	14 099,35 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution 2016	27 953,08 €	14 099,35 €
Résultat de clôture 2017		
	43 267,52 €	21 725,50 €

OBJET : Délibération n°05/2018 - Budget annexe assainissement - Compte de Gestion 2017

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Délibération 06/2018 - Budget annexe assainissement - Transfert des résultats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à clôturer le Budget Assainissement à la date du 31 décembre 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à réintégrer l'actif et le passif du Budget annexe Assainissement dans le Budget principal M 14, comme arrêté au Compte Administratif et au compte de gestion au 31/12/2017.

Les écritures comptables sont les suivantes :

Article 002 - résultat de fonctionnement reporté (recette) **43 267.52 €**

Article 001 - résultat d'investissement reporté (recette) **21 725.50 €**

OBJET : Délibération n° 07/2018 - Budget annexe Presbytère - Compte administratif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, le Maire n'ayant pas pris part au vote.

APPROUVE le Compte Administratif 2017 tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice 2017	11 082,20 €	5 021,47 €
Dépenses de l'exercice 2017	2 754,88 €	10 313,73 €
Résultat de l'exercice 2017	8 327,32 €	-5 292,26 €
Résultat à la clôture 2016		
	6 418,46 €	-4 352,00 €
Part affectée à l'investissement	4 352,00 €	0,00 €
Solde d'exécution 2016	2 066,46 €	-4 352,00 €
Résultat de clôture 2017		
	10 393,78 €	-9 644,26 €

OBJET : Délibération n° 08/2018 - Budget annexe Presbytère - Compte de gestion 2017

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Délibération 09/2018 - Budget annexe Presbytère - Transfert du résultat 2017

Monsieur le Maire rappelle :

La délibération 2/2018 qui a acté la dissolution du budget annexe « presbytère » de la commune de EYDOCHE au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire expose que suite à la dissolution du budget annexe au 31 décembre 2017 et considérant que ce budget est soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT. Il convient donc de réintégrer au Budget Principal M14 2018 de la commune, les éléments d'actif et de passif du budget annexe « presbytère » M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants

AUTORISE Monsieur le Maire à clôturer le Budget annexe « presbytère » au 31 décembre 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à réintégrer l'actif et le passif du Budget annexe « presbytère » dans le Budget principal M 14, comme arrêté au Compte Administratif et au compte de gestion au 31/12/2017.

Les écritures comptables sont les suivantes :

Article 002 - résultat de fonctionnement reporté (recette) : **10 393.78 €**

Article 001 - résultat d'investissement reporté (dépense) : **- 9 644.26 €**

OBJET : Délibération 10/2018 : Budget Principal - Compte Administratif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, le Maire n'ayant pas pris part au vote.

APPROUVE le Compte Administratif 2017 tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure en annexe ;

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice 2017	345 546,29 €	271 648,14 €
Dépenses de l'exercice 2017	251 255,26 €	236 880,20 €
Résultat de l'exercice 2017	94 291,03 €	34 767,94 €
Résultat à la clôture 2016		
	487 650,39 €	-150 187,31 €
Part affectée à l'investissement	134 718,45 €	0,00 €
AFR	2 005,77 €	
Solde d'exécution 2016	354 937,71 €	-150 187,31 €
Résultat de clôture 2017		
	449 228,74 €	-115 419,37 €
Restes à réaliser recettes 2017		4 750,00 €
Restes à réaliser dépenses 2017		37 817,08 €
Solde des restes à réaliser 2017		-33 067,08 €

OBJET : Délibération n°11/2018 : Budget Principal - Compte de Gestion 2017

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Délibération 12/2018: Budget Principal - Affectation du résultat

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales.

Le résultat de clôture de fonctionnement 2017 est de + **449 228.74 €**.

Suite à l'avis du Trésorier principal, il convient d'affecter la somme de **148 486.45 €** à l'article 1068 au chapitre 10 en section d'investissement et de reprendre **300 742.29 €** au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la somme de **148 486.45 €** à l'article 1068 au chapitre 10 en section d'investissement et de reprendre **300 742.29 €** au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

OBJET : Délibération n°13/2018 : Vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DIT que les taux des taxes locales fixés en 2011 ne sont pas modifiés pour l'année 2018

Pour rappel :

- 7,65 % pour la taxe d'habitation
- 11,95 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 49,90 % pour la taxe sur le foncier non bâti

OBJET : Délibération 14/2018 - Indemnité des élus - modification

Monsieur le maire rappelle le taux des indemnités fixé par délibération 27 du 25 avril 2014, à savoir 18.5 % pour le Maire et 7% pour les adjoints.

Considérant que la population totale est de 508 habitants au 1^{er} janvier 2014 (cf état transmis par l'INSEE),

Considérant que, dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité allouée au maire sera fixée automatiquement à son taux maximal prévu par l'article L.2123-23 du CGCT, sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Considérant les montants des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints applicables sont :

Population totale	Taux maximal (% de l'indice *)	Indemnité brute (montant en €)	Taux maximal (% de l'indice *)	Indemnité brute (montant en €)
500 à 999	31,00	1 199,90 €	8,25	319.33 €

*« l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de modifier les taux des indemnités au 1er mars 2018

FIXE à 28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le taux de l'indemnité du Maire

FIXE à 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le taux de l'indemnité des Adjoints

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal au chapitre 65.

OBJET : Délibération n°15/2018 : Budget principal - budget primitif 2018

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, examiné le document budgétaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2018 en suréquilibre pour la section de fonctionnement avec 689 163.59€ en recettes et 497 421.30€ en dépenses et en équilibre en section d'investissement pour un montant de 530 163.25€ (restes à réaliser compris).

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	BP 2018
Chapitre 011	Charges à caractère général	90 540,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	140 000,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	1 200,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	4 690,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	210 738,30 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	820,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	41 112,00 €
Chapitre 66	Charges financières	7 321,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	497 421,30 €

	RECETTES	BP 2018
Chapitre 002	Solde d'exécution Reporté	354 403.59 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	600,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	690,00 €
Chapitre 70	Produits des ventes et ventes diverses	35 200,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	168 100,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	108 600,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	21 570,00 €
	Total recettes de fonctionnement	689 163,59 €

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	RAR	BP 2018
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté		115 419,37 €
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté Presbytère		9 644,26 €
Chapitre 16	Emprunts et Dettes Assimilées		33 051,00 €
Chapitre 204	Subventions équipement versées		3 619,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		6 000,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues		20 181,54 €
Chapitre 040	Opération d'ordre entre sections		690,00 €
Chapitre 041	Opération d'ordre entre sections		59 741,00 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles		149 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	37 817,08 €	95 000,00 €
	Total dépenses d'investissement		492 346,17 €

	RECETTES		BP 2018
Chapitre 001	Solde d'exécution invest. Reporté		21 725,50 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		210 738,30 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections		820,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre entre sections		49 399,00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers et Réserves		178 086,45 €
Chapitre 13	Subvention investissement	4 750,00 €	64 644,00 €
Chapitre 024	Produits de cessions		
	Total recettes d'investissement		525 413,25 €

OBJET : Délibération n° 16/2018 : Procédure interne à la passation des marchés publics
Annulation des délibérations 4/2012 et 4 /2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler les délibérations 4 du 27/11/2009 et 4 du 5 janvier 2012

DECIDE que pour les marchés d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée et nécessitant une publicité « libre et adaptée », les modalités de publicités seront les suivantes :

- annonce sur le site internet de la commune, affichage, consultation des entreprises (3 minimum).

OBJET : Délibération n° 17/2018 : Coupe de bois 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'ONF pour procéder au martelage des parcelles 8 et 4

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

OBJET : Délibération n° 18/2018 - Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions telles quelles sont proposées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 de :

- 300 euros à l'ADMR ;
- 150 euros à l'association Don du Sang du Liers.

OBJET : Délibération 19/2018 - Eclairage public - Tranche 1 - Modification de la délibération 41/2016

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTTE la réalisation des travaux d'éclairage public « EP – Rénovation du réseau suite diagnostic », dont le montant estimatif s'élève à 43 395 € TTC.

DIT que la participation financière définitive de la commune s'élève à : 13 688.00 euros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.

DEMANDE que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

OBJET : Délibération n°20/2018 - Ecole - Toiture - choix du prestataire

Monsieur le Maire expose,

Afin d'améliorer les qualités thermiques du bâtiment, après la pose de volets isolants et remplacement des fenêtres, il est proposé la réfection de la toiture.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

	Proposition HT
Nicolas ROBERT-QUATRE Charpente 38690 BIOL	31 081,75 €
Ets MANCHON 38260 LA COTE ST ANDRE	34 324,94 €
SAS FRANCO Denis 38302 BOURGOIN JALLIEU Cedex	37 537,20 €

Il est proposé de retenir l'entreprise économiquement la plus intéressante.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise Nicolas ROBERT QUATRE Charpente pour les travaux et pour un montant de **31 081,75 €**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

OBJET : Délibération n°21/2018 - Aménagement de la place du village - étude

Monsieur le Maire expose,

Afin d'étudier les possibilités d'aménagement de la place, le devis d'un prestataire a été reçu.

	Proposition HT
Pedro ANDRADE-SILVA Agence d'Architecture Paysagiste 38980 VIRIVILLE	4 890,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de retenir le prestataire **Pedro ANDRADE-SILVA** pour les travaux et pour un montant de 4 890.00 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

La séance est levée.

Le Maire
Bernard GROLLIER